

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-802 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES NON PERMIS**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-802 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2025-11-328 lors de la séance du 19 novembre 2025, du 1^{er} projet de Règlement numéro 2025-802 modifiant le Règlement de zonage concernant les usages non permis, tiendra une assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2025 à compter de 19h30, la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville de Bonaventure, et ce, en conformité de la Loi;

QUE ce projet de règlement a pour objets d'ajouter l'usage 544 « Activités religieuses » à la ligne des usages non permis dans les zones suivantes : 12-M, 17-M, 20-M, 103-C, 103.1-C, 108-R, 110-M, 111-P, 113-P, 116-M, 117-P, 130-C, 131-M ;

QUE cette modification vise les personnes habiles à voter des zones concernées ainsi que des zones contiguës suivantes : 8-Rec, 9-M, 10-R, 11-I, 13-C, 14-R, 15-I, 16-M, 101-M, 102-R, 104-Rec, 106-R, 107-R, 109-I, 112-R, 114-R, 115-R, 118-R, 119-R, 120-R, 122-R, 132-M, 133-R, 202-A, 225-Cn ;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou la personne nommée par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 20 novembre 2025.



André Pineault
Directeur général et greffier